

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018 À 18:05 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 26 juin 2018 à 18 h 05, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 05.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2018-06-162 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Avis de motion règlement d'emprunt numéro 646 pour un emprunt de 1 991 000.00 \$ pour la construction d'un garage municipal.**
- 4. Avis de motion règlement d'emprunt numéro 647 pour un emprunt de 1 858 000.00 \$ pour la construction d'une caserne incendie.**
- 5. Avis de motion pour le règlement 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Ascot Corner.**
- 6. Demande d'aliénation de madame Gina Castelli.**
- 7. Engagement de la municipalité envers le MDDELCC dans le dossier de prolongement de réseau pour la construction du garage municipal et de la caserne incendie.**
- 8. Engagement de la municipalité envers le MDDELCC dans le dossier d'augmentation de la capacité des étangs aérés.**
- 9. Période de questions.**
- 10. Levée de la séance extraordinaire.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 646 POUR UN EMPRUNT DE 1 991 000.00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 646

décrétant un emprunt au montant de 1 991 000 \$ pour la construction d'un garage municipal qui sera payé 60% par une subvention et 40% par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

4.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 647 EMPRUNT DE 1 858 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Gina Castelli qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 647 décrétant un emprunt au montant de 1 858 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie qui sera payé 65% par une subvention et 35% par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

5.

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 649 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

6.

2018-06-163 DEMANDE D'ALIÉNATION DE MADAME GINA CASTELLI :

Madame Gina Castelli a quitté la salle du conseil à 18 h 23 avant que commencent les discussions sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne vise pas une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture et que cette aliénation n'affectera pas l'homogénéité de l'agriculture de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' uniquement le tiers de la propriété de la demanderesse est en zone agricole permanente, soit 2 195,5 m² sur un total de 7 341,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie de 2 195,5 m² est en bordure d'un cours d'eau et que l'usage agricole est restreint par l'application réglementaire d'une bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie de 2 195,5 m² possède un relief constituant une limitation à la production animale et végétale;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de cette superficie est nécessaire pour permettre la création de deux nouveaux lots et qu'un refus de la CPTAQ rendrait impossible ce lotissement et du même coup la construction d'une nouvelle résidence en zone blanche restreignant ainsi la densification de ce secteur de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de madame Gina Castelli reçue le 20 juin 2018 concernant l'aliénation d'une superficie de 2 195,5 m² du lot 5 285 534.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Madame Gina Castelli revient dans la salle du conseil à 18 h 28 après que la résolution soit approuvée.

7.

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE MDDELCC DANS LE DOSSIER DE PROLONGEMENT DE RÉSEAU POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE INCENDIE :

Reporté.

8.

2018-06-164

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE MDDELCC DANS LE DOSSIER D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS :

CONSIDÉRANT QUE le système Écofixe installé aux étangs aérés fait l'objet d'un essai pilote;

CONSIDÉRANT QU' un protocole de réalisation de l'essai pilote a été proposé par la municipalité d'Ascot Corner au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole de réalisation de l'essai pilote doit être réalisé dans son intégralité et fait partie de l'autorisation délivrée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner est la requérante du projet et la responsable du suivi de l'essai pilote.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre

Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage à :

- Réaliser le protocole de l'essai pilote du système Écofixe en conformité avec le document autorisé au MDDELCC;
- Informer le MDDELCC de toutes informations ou situations pouvant mener à une modification du protocole de réalisation de l'essai pilote et faire approuver les modifications si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.
PÉRIODE DE QUESTIONS :
Aucune.

10.
2018-06-165 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

